

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-CF1176

présenté par

M. Bois

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

I. – Au premier alinéa du III de l'article 220 *quindecies* du code général des impôts, l'année : « 2024 » est remplacée par l'année : « 2026 ».

II. - Le I s'applique aux crédits d'impôts sollicités à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi.

III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2026, le crédit d'impôt spectacle vivant (CISV) actuellement limité dans son existence jusqu'au 31 décembre 2024.

Issu de la loi de finances pour 2016, ce crédit d'impôt a un effet levier efficace pour inciter les entrepreneurs du secteur du spectacle vivant à une plus grande prise de risque pour développer la scène musicale et de variété et favoriser l'émergence et la promotion d'artistes en développement qui participent à la diffusion de la culture en France et à son rayonnement à l'international.

Ses retombées financières ne sont pas négligeables puisque 1 euro investi rapporte 2,40 euros sous forme d'impôt ou de cotisations sociales pour l'État. C'est un dispositif gagnant-gagnant.

Peinant encore à se remettre de cette crise sanitaire qui l'a brutalement arrêtée pendant plus de 18 mois (perte de 85% de son chiffre d'affaires en 2020 et perte estimée à plus d'1,7 milliard d'euros en 2021), la filière du spectacle vivant se mobilise pour qu'elle retrouve son niveau d'activité d'avant crise et qu'elle achève sa transformation en filière d'avenir pour résister et innover dans la compétition des industries culturelles et créatives, de plus en plus internationalisée, et chamboulée par l'arrivée de nouveaux acteurs numériques.

La prolongation de l'existence de ce crédit d'impôt jusqu'en 2026 serait à même de lui donner de la visibilité à moyen terme et du soutien financier pour l'accompagner dans la reprise.